

Le Pays veut valoriser les étangs d'Armagnac

Atout pour le territoire



Le Pays veut valoriser les étangs d'Armagnac

Les élus du Pays d'Armagnac veulent créer une nouvelle dynamique pour valoriser les étangs de l'Armagnac. Et le Pays d'Armagnac a repris l'animation du site Natura 2000 des étangs de l'Armagnac depuis le 1er avril 2018. Ceci pour 3 ans, sous l'autorité de l'État et d'un Comité de pilotage constitué de collectivités publiques, les gestionnaires d'étangs et les utilisateurs. Ce comité est présidé par Michel Gabas, maire d'Éauze et conseiller départemental.

Élisabeth Dupuy-Miterrand, présidente du Pays d'Armagnac (1) a annoncé et explicité ce changement, le 20 février 2019, à l'occasion de la visite de l'étang de la Hittère, à Sauboures, par les enfants de l'ALSH (2) du Clan de Nogaro.

Responsabilités

Le Pays assure la coordination générale des actions entreprises sur le site, ainsi que sa gestion administrative et financière. Il délègue à l'Adasea 32 (3) les contrats à établir avec les agriculteurs, les forestiers, les propriétaires et les collectivités. Celle-ci sera aidée par le CPIE (4) du Gers. Le comité de pilotage prend les décisions.

Un milieu naturel attractif

L'Armagnac possède depuis le Moyen-Âge des étangs aménagés par les moines, qui ont permis, jusqu'au XVIIIe siècle, d'élever des poissons, de faire marcher les moulins et de récolter de l'osier pour la vannerie. Aujourd'hui, ce sont des refuges pour des espèces protégées comme la cistude d'Europe ou le héron pourpré.

Or, notre société évolue en faveur de la préservation de l'environnement : le site Natura 2000 des étangs et zones humides de l'Armagnac, où le patrimoine naturel et la biodiversité sont exceptionnels, doit donc être « un atout pour l'image de notre territoire, son tourisme, son agriculture et ses produits de qualité ». En effet, on trouve dans ce patrimoine cinq étangs, des prairies inondables, des bois alluviaux, des habitats et des espèces à protéger.

Un tourisme du patrimoine naturel

Cette année, le Pays d'Armagnac veut faire entrer le patrimoine naturel dans son offre touristique et développer le partenariat avec le Conseil départemental dans sa politique « d'Espaces naturels sensibles ». Et, enfin, évaluer l'intérêt qu'il y aurait à gérer d'autres sites Natura 2000 de son territoire.

(1) Et Pôle d'équilibre territorial et rural – PETR. (2) Accueil de loisirs sans hébergement. (3) Association départementale pour l'amélioration des structures des exploitations agricoles. (4) Centre permanent d'initiatives pour l'environnement.

N.B. - La photo du haut de page a été communiquée par Philippe Dudez, directeur du Pays d'Armagnac.



Élisabeth Dupuy-Mitterrand et les enfants de l'ALSH - Photo communiquée par Philippe Duzed



Une responsable de l'Adasea 32 donne des informations aux autorités - Photo communiquée par Philippe Duzed



Les enfants de l'ALSH du Clan avec leurs moniteurs et les autorités - Photo communiquée par Philippe Duzed